

DEJEPS*

Handisport

Spécialité Perfectionnement Sportif

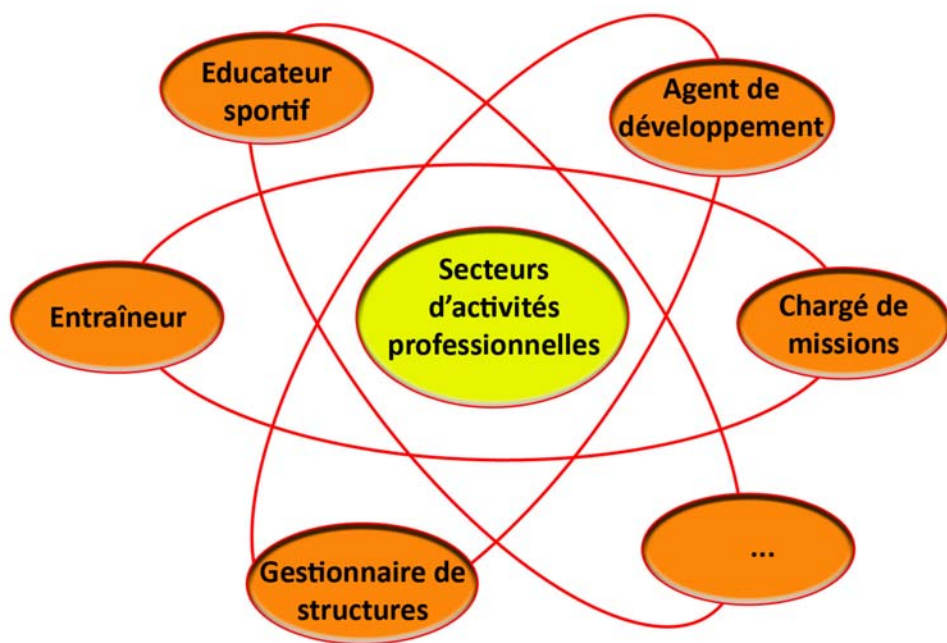


* Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Le **Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)**, spécialité perfectionnement sportif, mention «Handisport» est une qualification de **niveau III** (Bac+2) délivrée par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Compétences visées à l'issue de la formation :

- Conduire une démarche d'enseignement, spécifiquement pour les personnes présentant une déficience motrice, auditive ou visuelle.
- Concevoir des programmes d'entraînement et de perfectionnement sportif.
- Concevoir, mettre en oeuvre et coordonner des projets.
- Conduire des actions de formations de cadres et dirigeants sportifs.
- Développer et structurer le mouvement sportif.



Les activités professionnelles peuvent s'exercer notamment dans le cadre de **structures sportives, fédérations françaises, ligues ou comités régionaux, comités départementaux, clubs, établissements spécialisés...** Toute personne titulaire du DEJEPS pourra, entre autres, avoir une activité professionnelle en tant que **travailleur indépendant**, ou au sein d'une **collectivité territoriale**.

Cursus de formation

Pré requis

Être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique.

Être titulaire du PSC1, de l'AFPS ou d'un titre équivalent.

Exigences préalables

Justifier d'une expérience préalable d'encadrement sportif de personnes présentant une déficience motrice ou sensorielle (120h conseillées)

Être capable de réaliser un parcours de 50 mètres nage libre, avec départ plongé et récupération, lors des derniers 25 mètres, d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.

Tests de sélection

Entretien de motivation (30 minutes).
Analyse d'une vidéo sportive et entretien (30 minutes).

Entrée en formation et Positionnement

Ils conduisent à un parcours individualisé de formation (PIF) qui permettra de repérer :

- Des possibles allègements en formation sans dispenser pour autant des épreuves certificatives d'une ou plusieurs unités capitalisables (UC).
- D'identifier les candidats pouvant relever d'une procédure de validation d'acquis de l'expérience.

L'alternance :
un choix professionnel
gagnant !



**Réparties
sur 1an**

Contenus de formation

4 unités capitalisables (UC) qui doivent toutes être validées pour l'obtention du diplôme.

UC Transversales aux différents DEJEPS « perfectionnement sportif » :

UC1 : Être capable de concevoir un projet d'action.

UC2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.

UC Spécifiques à la mention handisport :

UC3 : Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans au moins une discipline auprès d'un public « handisport ».

UC4 : Être capable d'encadrer la discipline sportive handisport en sécurité auprès d'un public « handisport ».

Coût de la formation

Frais de dossier : **15€** (non remboursables)



Frais d'inscription aux épreuves de sélection :
30 euros (non remboursables)



En formation initiale ou continue :

Le coût dépend du type de financement : individuel ou prise en charge. Différents dispositifs (OPCA, Collectivités, DRJSCS, Pôle emploi...) **permettent de bénéficier de financement en fonction de votre situation (renseignements auprès de la structure organisatrice du DEJEPS)**

Attention aux délais de traitement des demandes !!



Contact / Organisme porteur du DEJEPS Handisport :

**Ligue Rhône Alpes Handisport
DEJEPS HANDISPORT**

64C Avenue de Verdun, 69570 DARDILLY

Tel/Fax : 04-78-33-67-19

Mobile : 06-95-92-46-22

formation@handisport-rhonealpes.org

